NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.5/1088
25 janvier 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. JOSEPH FOTUO CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle).

Douala, le 30 Décembre 1956

A Monsieur le Secrétaire général et Membres de la 11ème Session de l'Assemblée de l'O.N.U. - New-York (U.S.A.)

Monsieur,

Je porte à votre connaissance les faits qui se sont produits pendant les élections du 23 décembre 1956 au Cameroun.

Le peuple Kamerunais avait protesté ces élections qui vont certainement se dérouler sous l'égide de la Loi-Cadre à l'insu de l'O.N.U. et en voici les conséquences : Lorsque les Colonialistes ont vu l'abstention massive de la population Kamerunaise; à 4 heures de l'après-midi à Douala, les colonialistes ont encerclé le bureau de vote qui se trouvait en face de porte de PARAISO, et arrêtaient les patriotes qui passaient; le nombre était considérable, cependant j'avais fait l'impossible pour identifier les quelques qui suivent : Forni Moïse, Yombo Gaston, Tajoté Victor, Chedje Raphaël, condamnés chacun à 30 mois de peine, ainsi que Tchounji Jean à 18 mois. Dans la nuit de 21-22-/12/56 les colonialistes ont procédé des arrestations de nos frères : Kamengni Anatol, Yapp Emmanuel, Ekwala Robert, Djimaffo David et Adji Bakari, qui furent relachés après les votes.

Dans la Région de Mungo les colonialistes ont arrêté 230 patriotes qui sont jusqu'àlors sans relache.

Dans la région du Sanaga-Maritime : c'est affreux : un champ de bataille encore contre une population Kamerunaise sans armes.

La preuve de le massacre se figure dans la Presse du Cameroun n° 1999, 29e année du 28 décembre 1956 ci-joint la coupure[1/].

Dans la région Bamiliké les Chefs (Méam Pierre, Sao Pierre,) ont été victimes des arrestations dès l'annonce des élections - desquelles ils en sont détenus jusqu'alors. Le peuple Kamerunais ayant refusé de voter, les colonialistes amenèrent dans le Territoire des Militaires venant des Pays coloniaux qui ont voter pour ceux sur qui le peuple n'ont guère confiance.

Le peuple Kamerunais a le regret de crier devant l'O.N.U. qui est notre tuteur, qui doit pouvoir chercher des moyens nécessaires pour en établir la paix au Kamerun.

Nous demandons à l'O.N.U. de proclamer l'Unification et l'Indépendance - Nous demandons l'abrogation du décret du 13 juillet 1955 portant la dissolution de nos mouvements progressistes (U.P.C., J.D.C. et U.D.F.E.C.). Nous demandons une commission de l'O.N.U. pouvant venir en notre aide à constituer le gouvernement Kamerunais.

Espérant que la 11ème Session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. ne fera pas sourde-oreille aux revendications légitimes du peuple Kamerunais.

Vive le Kamërun unifié et Indépendant

Vive l'O.N.U. Vive les Droits de peuple à se disposer d'eux-mêmes.

FOTUO Joseph B.P. 5174 Douala Akwa

(signé) illisible.

1/ Note du Secrétariat : La découpure mentionnée comme annexe est conservée par le Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.